

**Intervention de M Jean GIARD, Président d'ALERTES
au FORUM de la METRO 7 DECEMBRE 2007.**

Le thème de cette table ronde m'incite à m'aventurer dans l'avenir.

C'est pourquoi je vais vous entretenir des personnes âgées, des technologies et de l'inter génération.

Agée ou non, une personne reste une personne et doit être traitée comme telle quelle que soit par ailleurs sa situation.

Que faut il entendre par personne ?

Plus qu'une fiction juridique ou un postulat, une personne c'est d'abord un être réel.

Une histoire, une culture, un ensemble de relations, une intimité... une grande diversité... avec ses désirs qui lui sont propres, ses besoins, ses aspirations, son envie de vivre et de vivre comme elle le souhaite...

La volonté d'être reconnu comme une personne à part entière ayant des droits à faire valoir ne serait ce que celui de pouvoir choisir son chemin et son rythme, de s'assumer, de se tromper.

Dans ce contexte, et pour répondre à la question des nouvelles technologies, quelles sont les aspirations, les désirs, les demandes des personnes âgées ?

S'il n'y a pas de comportements communs, on peut élaborer une sorte de typologie des besoins qui soient communs à

l'ensemble de cette population à partir de leurs attentes que sont l'aspiration à disposer d'une liberté de choix, de ne pas être à la charge de ses proches voire de la société, de préserver du lien social, de pouvoir accéder aux soins.

C'est dans ce contexte que se pose la question essentielle des besoins afin de rechercher les réponses adaptées en considérant la personne dans sa globalité et que c'est le besoin qui crée la technologie et non l'inverse et en se gardant bien de ne pas réduire les besoins de la personne âgée aux seuls besoins de santé...

Ces besoins sont les suivants :

- de sécurité en particulier dans la domaine des chutes,
- des besoins relationnels,
- des besoins d'aide à la vie quotidienne,
- des besoins de prévention,
- des besoins en matière de santé.
- des besoins de financement.

C'est dans ce contexte que se pose la question du domicile.

Actuellement, 86 à 88% des personnes âgées de 80 ans et plus vivent à domicile et souhaitent y mourir. Une proportion qui risque de croître encore à l'avenir.

L'attachement à son domicile dépasse le statut de l'occupant : propriétaire ou locataire, le souhait d'y demeurer le plus longtemps possible est aussi fort dans l'une ou l'autre situation.

On ne quitte jamais son domicile de gaîté de cœur. Toutes les études le montrent : plus on avance en âge, et plus rester chez soi apparaît comme la meilleure solution.

Le domicile est en effet à la fois un lieu d'intimité par excellence, un lieu protégé y compris par la loi, un lieu de rencontre et de convivialité. Mais il peut être aussi surtout pour la personne âgée seule un lieu de souffrance, d'isolement, de repliement sur soi.

Il y a donc un lien direct entre le domicile et la personne qui l'habite, dans la mesure où le domicile est le reflet de l'identité de l'occupant.

Intervenir sur le domicile exige donc l'accord de la personne, sa participation aux modifications apportées, son engagement personnel.

***Pouvoir choisir de rester ou non à domicile est un droit dont chaque personne doit pouvoir disposer**

Ce qui implique pour que ce droit soit effectivement réalisé, une politique fondée sur le désir d'autonomie qu'éprouve toute personne âgée :

Imaginer de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins nouveaux et aux attentes des P.A., inventer des solutions intermédiaires satisfaisantes entre le domicile classique et l'institution afin d'éviter les ruptures, développer l'innovation technologique.

Il n'y a pas de libre choix sans l'organisation des conditions dans lesquelles ce choix peut s'exercer librement.

***Le droit au risque :**

Question difficile et complexe.

La vie est un risque. Vivre c'est risquer. Choisir, vouloir, décider par soi même et pour soi même, respecter la liberté de l'autre quelle que soit sa situation, reconnaître à quiconque, âgé ou non, le droit de se tromper et de revenir sur sa décision, c'est prendre des risques. On le conçoit aisément pour toute personne en bonne santé, bien dans sa tête ; mais plus difficilement pour une personne fragile.

Le premier souhait d'une personne âgée est de vivre malgré ses handicaps, ses peurs, son isolement.

Laisser une personne âgée prendre des risques fait peur : qu'il arrive quelque chose, que l'on soit responsable de l'accident ou de la fugue, d'un procès, d'être mal compris par l'entourage...

Ces peurs sont justifiées.

Les NTIC peuvent contribuer à répondre aux craintes que je viens d'évoquer.

Par exemple : la présentation à Inovadom de différents systèmes de géo localisation permettant de localiser rapidement un malade d'Alzheimer en cas de fugue ou d'errance. V. Rialle dans sa thèse : « Technologie et Alzheimer » montre que ces systèmes sont particulièrement appréciés avec un taux élevé de réponses très favorables.

Les nouvelles technologies :

La société française se trouve ainsi en face de défis qu'elle se doit de relever. Les nouvelles technologies peuvent contribuer à améliorer la vie des personnes âgées selon leur situation personnelle, leurs capacités physiques, leurs conditions d'habitat, leur degré de « technophilie », à la condition toutefois que soit garantie la protection des droits individuels de la personne, que ces technologies ne soient utilisées qu'aux seules fins d'améliorer pour tous et pour chacun la qualité des services, que l'utilisateur soit formé à ses nouvelles responsabilités et devienne pleinement acteur de sa santé, que les professionnels soient associés aux choix à effectuer, que soit assurée l'égalité d'accès des usagers et des territoires à ces technologies.

Dans son rapport annuel 2007, la CNSA s'est fixé comme un objectif majeur de promouvoir l'application des nouvelles technologies au service de l'autonomie des personnes.

Mais comme le soulignait le rapport « une société pour tous les âges », il existe une contradiction entre les progrès en matière de longévité et la persistance voire l'aggravation des inégalités de santé selon le sexe, la catégorie sociale, les régions ce qui entraîne le développement de mécanismes d'exclusion. Le lien est réel entre l'exclusion technologique et l'exclusion sociale...

L'âge ne devrait pas être un facteur discriminant dans l'usage des technologies, d'autant que les usagers de demain auront acquis des connaissances et des compétences qui leur permettront une certaine familiarité dans l'usage de ces technologies que n'ont pas les personnes âgées d'aujourd'hui.

De nombreuses enquêtes montrent que relativement nombreuses sont les P.A. qui utilisent le Net à des fins diverses de renseignements, de convivialité, de culture, ...

Le Pr. Françoise Forette au cours des 13èmes rencontres parlementaires tenues cette année sur « longévité et innovation technologique » : « 24% des personnes âgées estiment qu'Internet représente un bon vecteur de sociabilité, 29% estiment que l'usage de l'informatique peut faciliter leur quotidien, et 40% reconnaissent à la fois son intérêt pour se distraire ou pour suivre des formations » (Jacquat et Forette, 2007, p. 11)

Internet est appelé à jouer un rôle croissant de rencontres entre générations. Quelques associations, telles l'association l'Âge d'Or (Grenoble, www.cyberdeclic.org), conduisent un important travail d'initiation à l'usage d'Internet pour de nombreuses personnes âgées et ont un grand succès de participation.

Quels rapports entre le développement des technologies de l'information et de la communication et ce phénomène nouveau qui n'en est qu'à des balbutiements qu'est l'inter génération ?

Pour l'historien Jean Pierre Bois, « le processus intergénérationnel va s'imposer comme mode de vie à notre société ». Du fait de l'allongement de la durée de vie, de la transformation des structures familiales, d'une nouvelle conception de la retraite, nous entrons dans une nouvelle

époque : celle du vivre ensemble où la cohésion entre les âges est devenue un des paramètres de la cohésion sociale ».

Les NTIC peuvent favoriser ce « vivre ensemble ». V. Rialle note parmi les technologies les plus appréciées, celles favorisant le lien social comme la visiophonie.

Il note que le lien social est la clé d'un vieillissement à la fois dans une sécurité optimale et en harmonie avec les autres générations. L'isolement et la désocialisation des personnes d'un âge avancé sont la première source de détresse, entraînant un grand nombre de situations critiques ou de souffrance psychologique dans les dernières années de la vie.

Les recherches et développements technologiques visant explicitement le renforcement ou la restauration d'un lien social et médical pour des personnes en perte d'autonomie existent et se développent au Canada à travers le Village Virtuel Inter-génération de la fondation internationale PACE 2000.

Le rapport Benhamou (2003) accordait déjà à l'intercommunication visiophonique, à l'interface de la médecine et des activités sociales une importance particulière :

« cette intercommunication doit permettre :

- un lien fonctionnel instantané par appel ou par alerte en cas d'inquiétude ou d'urgence
- un lien affectif rassurant pour mieux lutter contre l'angoisse, l'ennui ou la dépression liée à la solitude
- un lien stimulant pour le recours à des activités socialisantes et culturelles partagées même à distance ou à des activités de télé rééducation par exemple.

Cette interaction régulière favorisant notamment les liens entre jeunes et aînés contribue à enrichir le patrimoine culturel de chaque génération et permet aux aînés, même à ceux dépendants de retrouver une forme d'autonomie. » (Benhamou, 2003, p. 71)

Souligner l'intérêt du projet ECOVIP (espaces communicants visiophoniques) porté par le Conseil Général de l'Isère qui vise à expérimenter et à tester des solutions innovantes de visiophonie pour aider à lutter contre l'isolement social et renforcer les liens des personnes en perte d'autonomie avec leur réseau de proximité et les services de soins et d'assistance sociale, comme le définit V.R. dans sa thèse sur « Technologie et Alzheimer ».

En conclusion, je voudrais reprendre les propos de Pierre Massé, ancien Commissaire Général du Plan : « il s'agit moins de décrire le futur que de le construire, moins de prédire l'avenir que de préparer le meilleur avenir souhaitable »